



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 25/2016**

Vevey, le 29.09.2016

**Rapprochement des services informatiques : bilan d'un projet non concrétisé**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de rapprochement/fusion des services informatiques de Vevey et de Montreux s'est déroulé de l'été 2013 à la fin du printemps 2015.

Une première étude a été conduite par la société Aba SA à Vevey, avec pour objectifs d'étudier la faisabilité technique d'une fusion des infrastructures informatiques (serveurs et baies de stockage etc.) des deux communes, ainsi que les coûts d'un tel projet. Cette étude, démarrée fin septembre 2013 et menée avec peu de moyens, a permis d'établir la faisabilité, les conditions et les coûts d'une fusion des infrastructures informatiques. C'est sur la base du rapport technique de cette étude Aba, qu'en mai 2014 une délégation des municipalités de Vevey et de Montreux s'est montrée favorable à poursuivre la réflexion et à étudier un rapprochement, non seulement technique mais également opérationnel, organisationnel et humain.

Cette deuxième étude, bien plus conséquente, a été menée de novembre 2014 à mai 2015 par la société de consultants Centrics. Son lancement a été annoncé au Conseil communal de Vevey par la communication n° C25/2014 et a fait l'objet de l'ouverture d'un compte d'attente dans la perspective du dépôt d'un préavis de demande de crédit d'étude. L'objectif de cette seconde étude était de faire l'état des lieux des deux services informatiques communaux (organisation, collaborateurs, prestations, etc.), puis de déterminer la cible à atteindre, soit un seul service informatique fusionné ainsi que les grandes lignes des prestations que celui-ci fournirait.

Sur la base de cette étude, un préavis a été rédigé afin de demander un crédit d'étude permettant de poursuivre le projet et de proposer alors un cadre qui aurait dû définir notamment les points suivants :

- forme juridique de la nouvelle entité
- catalogue de prestations du service informatique et niveaux de service
- modalités de collaboration entre les 2 communes
- cahier des charges des collaborateurs du service
- localisation des centres de calculs et des locaux de l'équipe
- coordination avec les autres projets en cours, notamment le remplacement de l'ERP.

Outre les chefs des services informatiques des deux villes, le comité de pilotage du projet lors de cette deuxième étude regroupait également les deux secrétaires municipaux.

Le préavis commun a été rédigé puis validé par le comité de pilotage regroupant les représentants des deux communes. Il a été déposé devant la Municipalité de Vevey début mai 2015 dans le but d'être porté à l'ordre du jour du Conseil communal de Vevey de mai 2015 et il était prévu de suivre le même calendrier à Montreux. Malheureusement, au dernier moment, les membres du comité de pilotage du projet à Vevey ont appris, à leur grande surprise, que le préavis n'avait pas été déposé devant la Municipalité de Montreux, contrairement à ce qui avait été prévu. De ce fait, le préavis de demande de crédit pour finaliser l'étude d'un rapprochement informatique n'a pas été soumis au Conseil communal de Vevey, ni à celui de Montreux.

Le dépôt de ce préavis aurait dû marquer une première étape et concrétiser la volonté des deux villes de travailler ensemble dans le domaine informatique. Il aurait dû permettre, par la poursuite de l'étude, de préciser des aspects centraux, comme la forme juridique de l'entité, son financement, son organisation, ou encore la localisation de ses collaborateurs.

Comme une réflexion de rapprochement était en cours, le service informatique de Vevey avait décidé de différer le remplacement de ses équipements centraux dans le but de pouvoir mener à bien un projet commun avec Montreux. De son côté, la commune de Montreux avait déjà renouvelé ses systèmes informatiques (serveurs et baies de stockage) en 2014, sans guère tenir compte d'un éventuel projet de rapprochement/fusion, et pouvait donc voir l'avenir avec sérénité pour 5 ans. Il n'en était pas de même à Vevey où, en mai 2015, l'administration communale se retrouvait sans plan ni agenda pour le projet de rapprochement et avec une infrastructure centrale complètement en bout de vie (avec des baies de stockage obsolètes - fin de vie annoncée pour le 2ème semestre 2016 -, n'offrant plus de possibilités d'extension de disques et dont la maintenance était hors de prix - CHF 24'000.- pour une année supplémentaire).

Suite au non-dépôt du préavis, le service informatique de Vevey, qui avait mis beaucoup d'énergie pour essayer de faire avancer et assurer la réussite de ce projet de fusion, a donc rapidement dû prévoir, de son côté, le remplacement de son infrastructure centrale (baies de stockage, serveurs, commutateurs et système de sauvegarde). Ce projet de remplacement des infrastructures informatiques a fait l'objet du préavis n° P18/2015. Les délais serrés et le budget ont été tenus et une infrastructure apte à répondre aux besoins des services a été mise en place et permettra d'accueillir notamment le nouvel ERP, qui remplacera progressivement la suite de progiciel Ofisa fin 2017.

Conformément au règlement du Conseil, le montant de CHF 40'601.25 dépensé pour l'étude et mis sur un compte d'attente, ouvert selon la communication C25/2014, sera entièrement amorti au bouclage des comptes de l'exercice 2016.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 29 septembre 2016.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexe : les grandes étapes du projet (document Centrics)

# Les grandes étapes du projet

